

220C4621
FR0000121964-FS1205

27 octobre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 octobre 2020, la société Goldman Sachs International¹ (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, Londres, EC4A 4AU, Royaume-Uni), a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 22 octobre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir individuellement 15 475 661 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions KLEPIERRE hors marché.

À cette occasion, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) n'a franchi aucun seuil et détient, au 22 octobre 2020, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, 21 860 080 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 7,29% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	15 475 661	5,16
Goldman Sachs & Co. LLC	5 929 331	1,98
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	255 037	0,09
Goldman Sachs Asset Management International	200 051	0,07
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	21 860 080	7,29

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 13 293 389 actions KLEPIERRE au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions KLEPIERRE (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 6 693 859 actions KLEPIERRE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 6 265 881 actions KLEPIERRE résultant de la détention de 106 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 21 janvier 2021 et le 22 octobre 2030 ;

¹ Contrôlée par la société The Goldman Sachs Group, Inc.

² Sur la base d'un capital composé de 299 939 198 actions ordinaires représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 402 639 actions KLEPIERRE résultant de la détention de 10 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 11 novembre 2020 et le 22 mai 2023 ;
 - 25 339 actions KLEPIERRE résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 2 novembre 2020 au prix unitaire de 11,81 € par action.
-